

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

Version 2.20 Date de révision: 17.07.2025 Numéro de la FDS: R11826 Date de dernière parution: 27.11.2024
Date de la première version publiée: 24.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Kohrsolin FF
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : UF0Y-412F-N108-JTG5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation intérieur
Désinfectants et produits biocides généraux, Utilisateur professionnel, Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, fournisseur : BODE Chemie GmbH
Melanchthonstraße 27
22525 Hamburg (Germany)
Tel.: +49 (0)40 / 54 00 60

IVF HARTMANN AG
Victor-von-Bruns-Strasse 28
8212 Neuhausen
Switzerland
Phone +41 (0) 52 674 31 11
Service responsable : sds@ivf.hartmann.info

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ) 24 h-Phone 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchet spécial. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminer le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Glutaral (CAS: 111-30-8)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index No REACH	Classification	Concentration (% w/w)
Glutaral	111-30-8 203-856-5 605-022-00-X 01-2119455549-26	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 EUH071 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentra- tion spécifique STOT SE 3; H335 0,5 - < 5 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 154 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 0,28 mg/l	>= 5 - < 10
Tridecanol, branched, ethoxylated	69011-36-5 500-241-6 POLYMER	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 2.000	>= 3 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

		mg/kg	
Alcohols, C12-14. ethoxylated	68439-50-9 500-213-3 POLYMER	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 2.000 mg/kg	>= 3 - < 10
Chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411 <u>Aquatic Acute 1;</u> H400 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 238 mg/kg	>= 3 - < 5
Chlorure d'alkyl(C12-C18)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-18)]	68391-01-5 269-919-4	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 <u>Aquatic Chronic 1;</u> H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 344 mg/kg	>= 3 - < 5
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contami-

Kohrsolin FF

née.

- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Kohrsolin FF

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Méthodes de nettoyage - déversement important
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glutaral	111-30-8	VME	0,05 ppm 0,21 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	0,1 ppm 0,42 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Propane-2-ol	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	400 ppm 1.000 mg/m ³	CH SUVA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propane-2-ol (CAS: 67-63-0)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	0,42 mg/m3
Glutaral (CAS: 111-30-8)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,39 mg/m3
Chlorure de didécyl-diméthylammonium (CAS: 7173-51-5)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,55 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m3
Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2080 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation		87 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau		1250 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion		25 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Glutaral (CAS: 111-30-8)	Station de traitement des eaux usées	0,8 mg/l
	Eau douce	0,0025 mg/l
	Sol	0,21 mg/kg
Propane-2-ol (CAS: 67-63-0)	Eau douce	140,9 mg/l
	Sol	28 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/l
Chlorure de didécyltriméthylammonium (CAS: 7173-51-5)	Station de traitement des eaux usées	0,595 mg/l
	Sol	1,4 mg/kg
	Eau douce	0,002 mg/l
Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5)	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
	Eau douce	0,074 mg/l
	Sol	0,1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
S'assurer que les emplacements des lunettes oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains
Caoutchouc nitrile Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,1 mm
Indice de protection : Classe 6
: Peha-soft nitrile guard

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Vêtements de protection à manches longues
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtre de type : Filtre de type A-P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : nauséabonde

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Inflammabilité : n'est pas auto-inflammable

Point d'éclair : 71 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

pH	:	3,2 (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	soluble
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,007 g/cm ³ (20 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 1.744 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Glutaral (CAS: 111-30-8):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 154 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Alcohols, C12-14. ethoxylated (CAS: 68439-50-9):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg

Chlorure de didécyl diméthylammonium (CAS: 7173-51-5):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 238 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 3.342 mg/kg

Chlorure d'alkyl(C12-C18)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-18)] (CAS: 68391-01-5):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 344 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 3.412 mg/kg

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 10000 ppm
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
BPL : oui

Composants:

Glutaral (CAS: 111-30-8):

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif

Kohrsolin FF

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS: 7173-51-5):

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 3 min
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

Chlorure d'alkyl(C12-C18)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-18)] (CAS: 68391-01-5):

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Composants:

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Alcohols, C12-14. ethoxylated (CAS: 68439-50-9):

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Chlorure d'alkyl(C12-C18)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-18)] (CAS: 68391-01-5):

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

Glutaral (CAS: 111-30-8):

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Kohrsolin FF

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Chlorure d'alkyl(C12-C18)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-18)] (CAS: 68391-01-5):

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Corrosif pour les voies respiratoires.

Composants:

Glutaral (CAS: 111-30-8):

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Kohrsolin FF

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Glutaral (CAS: 111-30-8):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,025 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 97 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 5 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Chlorure de didécylméthylammonium (CAS: 7173-51-5):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,014 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Chlorure d'alkyl(C12-C18)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-18)] (CAS: 68391-01-5):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,515 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,016 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,049 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Leuciscus idus (Ide) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0042 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.692 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.285 mg/l Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 141 mg/l
Durée d'exposition: 16 d

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10.500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Composants:

Glutaral (CAS: 111-30-8):

Biodégradabilité : Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Demande Biochimique en Oxygène
235 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1.385 mg/g

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable

Alcohols, C12-14. ethoxylated (CAS: 68439-50-9):

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Chlorure de didécyl diméthylammonium (CAS: 7173-51-5):

Biodégradabilité : Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Chlorure d'alkyl(C12-C18)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-18)] (CAS: 68391-01-5):

Biodégradabilité : Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Chlorure de didécyl diméthylammonium (CAS: 7173-51-5):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,8 (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

Kohrsolin FF

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (glutaral, composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (glutaral, composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (glutaral, composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (glutaral, quaternary ammonium compounds, benzyl-C8-18-alkyldimethyl, chlorides)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (glutaral, quaternary ammonium compounds, benzyl-C8-18-alkyldimethyl, chlorides)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Quantité limitée (LQ)	:	5,00 L
ADR		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Quantité limitée (LQ)	:	5,00 L
Code de restriction en tunnels	:	(-)
RID		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Quantité limitée (LQ)	:	5,00 L
IMDG		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Quantité limitée (LQ)	:	5,00 L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement : 964
(avion cargo)
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement : 964
(avion de ligne)
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : oui

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

RID
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Glutaral (CAS: 111-30-8)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Chlorure de didécyltriméthylammonium (CAS: 7173-51-5)

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe A
Remarques: auto classification

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): <= 3 %
pas de taxes des COV

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface non ioniques
Autres constituants: Désinfectants

Autres réglementations:

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Precautionary statements for ready-to-use solutions

The following precautionary statements are valid for the ready-to-use solutions indicated.

Ready-to-use solution Solution Kohrsolin FF (0,5 - 1,5%)

Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Équipement de protection individuelle

Protection des mains
Caoutchouc nitrile Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,1 mm
Indice de protection : Classe 6

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Ready-to-use solution Kohrsolin FF (2 - 4,0%)

Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Glutaral (CAS: 111-30-8):

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Caoutchouc nitrile Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,1 mm

Indice de protection : Classe 6

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Kohrsolin FF

Aquatic Chronic 2

H411

Méthode de calcul

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR